



TEG calculé sur année lombarde

Par **Bibi1982**, le **19/06/2014** à **10:31**

Bonjour,

J'ai pris contacte avec un avocat du sud de la france en lui envoyant mon offre de prêt, après une expertise d'un cabinet d'expert conseil, mon TEG apparemment a été calculé par rapport a l'année lombarde et non par rapport a l'année civile.

Je dois dans un premier temps payer l'expertise et payer une première partie a l'avocat a hauteur de 700 euros HT puis un pourcentage sur la somme versé par la banque.

Je souhaite savoir si d'une part je suis sur de gagner au tribunal si je décide d'engager un avocat et comment vérifier les dires de cet avocat et de la crédibilité de cet expert afin d'être assuré de ne pas perdre mon argent. L'expert affirme dans son e-mail a l'avocat que mon TEG a été calculé sur l'année lombrade et non l'année civile.

Un grand merci par avance pour votre aide.

Cldt

Bibi 1982